



**PRÉFET  
DE LA VIENNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**GRAND POITIERS**  
Communauté urbaine

## **Appel à projet Politique de la Ville 2021 sur Grand Poitiers**

### **Axe : COHÉSION SOCIALE**

#### **Thématique : SANTÉ**

Le présent appel à projet participe à la mise en œuvre de la politique de prévention et de promotion de la santé de la Ville de Poitiers, qui vise la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé. Elle est notamment portée par le **Contrat Local de Santé**, issu de la Loi Hôpital Patients à la Santé et Territoires (HPST) et conforté par la loi de modernisation du système de santé.

Sur les territoires prioritaires, la politique locale de prévention et de promotion de la santé est plus particulièrement portée par la démarche **d'Atelier Santé Ville**, qui soutient et accompagne la construction des réponses apportées par les porteurs de projets.

Cette démarche s'intègre au volet *cohésion sociale* du contrat de ville, dont l'enjeu pour la période à venir est de **réduire la pauvreté et favoriser l'égalité des chances pour les habitants**. Cette démarche s'insère également dans le Contrat local de santé de Poitiers, signé en juillet 2018 pour la période 2018-2022.

D'autre part, la circulaire DGS / CGET du 30 septembre 2016, vient renforcer le Conseil local de santé mentale (CLSM) comme moyen d'action dans les quartiers prioritaires et invite à déployer en priorité les CLSM au sein du contrat de ville.

Pour la période 2015 – 2020 :

**Les priorités nationales d'intervention dans la thématique santé** de la Politique de la ville sont les suivantes :

- ✓ Améliorer l'espérance de vie en bonne santé,
- ✓ Promouvoir l'égalité devant la santé,
- ✓ Développer un système de santé de qualité, accessible et efficient.

Sur le territoire de Grand Poitiers, **l'orientation stratégique santé** du contrat de ville est :

- ✓ **Améliorer l'accès aux soins et la prévention.**

**- Objectifs opérationnels qui en découlent :**

- ✓ **PROMOUVOIR LA SANTE ET L'HYGIENE DE VIE DES PERSONNES :**
  1. Faciliter l'accès aux soins,
  2. Impliquer les personnes en difficulté dans la prise en charge de leur santé et de celle de leurs enfants,
  3. Promouvoir les habitudes de vie favorables à la santé,
  4. Informer et accompagner les personnes pour l'accès aux droits de santé.
- ✓ **PROMOUVOIR LA SANTE MENTALE :**
  1. Développer des actions visant à promouvoir une santé mentale positive,
  2. Faciliter l'accès aux soins de santé mentale,
  3. lutter contre les-conduites addictives.

**- Plan d'actions :**

- ✓ Actions d'information sur l'accès, les droits de santé et les parcours de soins,
- ✓ Actions partenariales avec les acteurs de la santé : social, médico-social, du soin, institutions et associations (événements, ateliers, réseaux d'échanges et de bonnes pratiques intersectorielles...),
- ✓ Relais des campagnes nationales d'information et de sensibilisation sur le quartier, en partenariat avec des acteurs de santé : opération de dépistage des cancers, VIH/IST, Diabète, Tabac, Semaines d'information sur la santé mentale...,
- ✓ Animation de démarches de santé communautaire sur des thématiques de prévention santé (équilibre alimentaire, liens santé-sédentarité/activité physique, lien social et prévention des addictions, parentalité et santé...),
- ✓ Animation de temps structurés d'information et de sensibilisation intégrés aux offres globales d'animation en direction des différents publics visant à l'implication de la personne dans la prise en charge de sa santé : la santé environnementale, l'hygiène bucco-dentaire, la vaccination, l'activité physique, l'alimentation, la lutte contre les addictions notamment aux écrans, vie affective et santé sexuelle, prévention du mal être, développement des compétences psychosociales, santé mentale, et l'éducation thérapeutique...,
- ✓ Proposition d'offres d'activités physiques adaptées, en direction des publics « sédentaires et/ou vulnérables »,
- ✓ Développement d'une mallette pédagogique sur différents thèmes prévention et promotion de la santé.